

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 6 JUILLET 2023**

Date de convocation : 30 juin 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	17
Membres votants	26

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juillet à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjointes – M. CHASTAING, M. ENJALBERT, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. TOHME, Mme YOT formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme DANIN pouvoir à M. CHASTAING, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. GANDRILLON pouvoir à Mme LECLERC, Mme MOROSAN pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, M. ROCHER pouvoir à Mme YOT, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à Mme MOLLIERE, M. ALLET pouvoir à M. SEFRIN.

Absents : Mme NGO DJOB, Mme MONET, M. RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-MALBEC

N° DEL-2023-062

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Travaux – Développement durable – Cadre de vie – Urbanisme en date du 20 juin 2023 ;

CONSIDERANT que la Commune a le projet d'acquérir un praticable de gymnastique pour la salle de gymnastique du complexe sportif ainsi que quatre potences de boxe rabattables pour la salle associée et de renouveler les éclairages extérieurs du terrain de football synthétique relevant de ce même complexe,

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France aux taux respectivement de 10% et 20% et pour des montants plafonds de subvention fixés respectivement à 200.000,00 € H.T. et 15.000,00 € H.T.,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Daniel KAYAL ;

Le Conseil de Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les projets d'acquisition d'équipements sportifs pour les salles de gymnastique et de boxe ainsi que de réfection des éclairages extérieurs du terrain de football synthétique relevant du complexe sportif Christian Dufresne.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France aux taux respectivement de 10% et 20% pour un montant maximum de 12 026,81 € H.T.

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire